



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

NOTE D'INFORMATION N°1805 DU 20 JUIN 2022

Le Chef de l'Etat a pris part à la double cérémonie de célébration de la Journée Mondiale des Réfugiés et d'invocation de la clause de cessation du statut de Réfugié pour les Réfugiés ivoiriens

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a pris part, ce lundi 20 juin 2022, au Sofitel Abidjan-Hôtel Ivoire, à la double cérémonie de célébration de la 22^e édition de la Journée Mondiale des Réfugiés et d'invocation de la clause de cessation du statut de Réfugié pour les Réfugiés ivoiriens.

Intervenant au nom du Président Alassane OUATTARA, le Vice-Président de la République, M. Tiémoko Meyliet KONE, a salué sa présence qui traduit son attachement à la recherche constante de la paix, de la cohésion nationale et du vivre-ensemble, dans un pays en sécurité et en paix.

Il a ensuite rendu hommage à ces millions d'enfants, de femmes et d'hommes en quête d'asile à travers le monde et réitéré la détermination de la Côte d'Ivoire à poursuivre ses actions de protection des personnes rendues vulnérables, conformément aux conventions internationales.

L'adoption d'un projet de loi sur le statut de réfugié et l'institution d'une procédure de détermination du statut d'apatride, à travers la mise en place des Commissions nationales d'éligibilité et de recours, s'inscrivent dans ce cadre, selon le Vice-Président Tiémoko Meyliet KONE.

Pour lui, l'invocation de la clause de cessation du statut de Réfugié pour les Réfugiés ivoiriens constitue pour le Gouvernement et le peuple ivoiriens, la manifestation tangible de la reconnaissance internationale des efforts consentis par la Côte d'Ivoire depuis le déclenchement des crises successives.

Il en veut pour preuve la signature d'accords avec le HCR et les pays d'accueil, pour le rapatriement des Réfugiés ivoiriens de la sous-région et la prise d'une Ordonnance portant amnistie en faveur de toutes les personnes détenues ou poursuivies pour des

infractions en lien avec la crise postélectorale de 2010, qui s'est également étendue aux infractions contre la sûreté de l'Etat commises après le 21 mai 2011. La mise en œuvre de ces différentes mesures a permis, selon lui, à plus de 300 000 compatriotes réfugiés de regagner le pays, soit plus de 96% des Réfugiés ivoiriens.

Les autres intervenants, notamment la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration africaine et de la Diaspora, Mme Kandia CAMARA, et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, M. Filippo GRANDI, ont rendu un vibrant hommage au Président Alassane OUATTARA pour sa vision qui a favorisé le retour des Réfugiés ivoiriens ainsi que pour ses efforts en faveur du rétablissement de la paix et de la stabilité, de la réconciliation nationale et du développement économique de la Côte d'Ivoire.

Notons que la cérémonie s'est achevée par une photo de famille.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter :

Léon FOSSOU, Direction de la Communication / Service Presse et Information -

Tél : (+ 225) 27 20 31 43 27 - 07 07 93 69 12

Email: leon.fossou@presidence.ci - servicepresse.pr@presidence.ci